

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 06 Juillet

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

L'an deux mille vingt-trois, **le jeudi 06 juillet à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 03 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 03 juillet 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, Mme Lagardette Marie-Gabrielle,

Membres excusés :

M Rolland Allain donne pouvoir à Didier Guyot

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Chantal Besson

M Langlet Pascal donne pouvoir à Anik Blanc

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Aline Duroch

Secrétaire de séance : Jean Jacques Charvolin

D2023_031 – Demande de subvention Contrat Région

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu les dispositifs d'aide du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Considérant que la commune de Chaussan peut prétendre au dispositif

La commune de Chaussan sollicite le Contrat région au titre de l'opération suivante :
Rénovation énergétique de l'Ecole du Loup

Coût prévisionnel des travaux : 944 370.83€ HT

Subvention demandée : 100 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide

D'approuver la demande de demande de subvention auprès de la Région Auvergne – Rhône – Alpes au titre du Contrat région

De solliciter auprès de la Région Auvergne – Rhône – Alpes le versement d'une subvention

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes se référant à la présente délibération

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

